



# Bulletin d'information

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

**Association pour une retraite convenable**  
Siège social : 1 rue Yves Louvigné – 35000 RENNES

Janvier 2012  
N°57  
Directeur de publication  
**Bernard Deconche**

Cotisations / dons : au siège social.

## Édition spéciale

### Préparation de l'AG 2012 (exercice 2011)

Attention : Il est important de se munir pour l'AG de ce bulletin (n°57).

### JUSTICE ou CHARITÉ ?

Voilà bien des termes au cœur de notre combat d'Anciens Ministres des Cultes ou Membres des Congrégations.

La misérable retraite de la Caisse des cultes qui nous maintient dans une précarité digne d'un temps qui devrait être révolu, vient essentiellement du fait de la maigreur des cotisations versées par les diocèses et les institutions religieuses.

Nos relevés de carrière sont amputés de nombreux trimestres pendant lesquels nous nous préparions à devenir aptes et performants pour servir ces institutions.

AMC, nous nous sommes la plupart du temps retrouvés sans diplômes - la validation des acquis n'a pas toujours existé - et l'on veut aujourd'hui nous donner la possibilité de racheter ce qui nous manque sous prétexte que cela peut être considéré comme des années d'études.

Qui peut racheter ?

Qui devrait racheter ?

Les diocèses de France « dans un souci de justice pour ceux qui sont partis » avaient compris la nécessité d'une allocation au prorata des trimestres passés à leur service. C'était l'USM2.

Les congrégations religieuses n'ont pas voulu suivre cet exemple et de plus elles s'y sont opposées. Alors, courageusement, les diocèses viennent de la mettre sous condition de ressources.

Chères amies, chers amis adhérents de l'APRC tout cela nous le savons. La justice que nous demandons est bafoyée, contournée, piétinée, et nous-mêmes méprisés.

Nous pouvons perdre des batailles : Il nous en reste à engager !

Nous pouvons fléchir sous le mépris : Nous gardons notre dignité !

Nous pouvons vivre la précarité : Nous avons le partage et la solidarité !

Mais la justice nous la voulons !

Cette justice-là, nous l'obtiendrons !

De partout partent des courriers. Ils expriment notre colère, l'indignation et la volonté de faire reconnaître notre dignité.

Chacune et chacun de nous pourra l'exprimer lors de notre prochaine assemblée générale !

Et voilà que je me prends à penser : Le printemps qui arrive ne sera-t-il pas celui des AMC ?

Bernard DECONCHE, président.

Pour mandater un adhérent à l'AG, n'hésitez pas à solliciter votre correspondant local, il vous donnera la liste des adhérents inscrits. Sinon, adressez vous au secrétariat de l'AG :

APRC /Isabelle SAINTOT

Tél. 03 63 50 90 83

2 chemin de l'Ecluse , 25160 LABERGEMENT Ste MARIE Mèl. [aprc.saintot@sfr](mailto:aprc.saintot@sfr) .

Région		Correspondant	Code postal	Commune	Tel	Mel
N°	Nom Départements	Nom Départements				
1	Alsace 67/68	(voir H. Gressier)				
2	Aquitaine 33/40/64 24	Jean LANDRY	33170	GRADIGNAN	05.56.89.09.14	<a href="mailto:landryie@modulonet.fr">landryie@modulonet.fr</a>
		Françoise DOMOGALLA-BECUWE	24270	SAVIGNAC-LEDRIER	05 24 70 60 04	<a href="mailto:eric.domogalla@sfr.fr">eric.domogalla@sfr.fr</a>
3	Auvergne 63/03/15/43	Jean LAJONCHERE	63510	MALINTRAT	04.73.61.21.22	<a href="mailto:jen.lajonchere@wanadoo.fr">jen.lajonchere@wanadoo.fr</a>
4	Bourgogne 21 71	Jacques BOSS	21240	TALANT	03.80.57.51.73	
		Alain GAUTHIER	71380	St MARCEL	03.85.96.55.40	<a href="mailto:alaingauthier1617@neuf.fr">alaingauthier1617@neuf.fr</a>
5	Bretagne 22/29/35/56	Gérard POUCHAIN	35700	RENNES	02.99.38.06.49	<a href="mailto:gerann.pouch@club-internet.fr">gerann.pouch@club-internet.fr</a>
6	Centre 41/36/37/45/18/28	Hubert PANNEAU	28300	MAINVILLIERS	02.37.36.28.95	<a href="mailto:panneau.hubert@free.fr">panneau.hubert@free.fr</a>
7	Champagne Ardenne 08/51/10/52	Henri GRESSIER	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	03.24.59.04.52	<a href="mailto:henri.gressier@wanadoo.fr">henri.gressier@wanadoo.fr</a>
8	Franche-Comté 25/39/70/90	Simon GIRARDET	25660	MORRE	03.81.83.47.67	<a href="mailto:simon.girardet@wanadoo.fr">simon.girardet@wanadoo.fr</a>
9	Île de France 75/77/92/93	Jean BOURSIER	92110	CLICHY	01.41.27.05.52	<a href="mailto:mmj.boursier@wanadoo.fr">mmj.boursier@wanadoo.fr</a>
10	Languedoc-Roussillon 30/34/48	Gérard DELENNE	30000	NIMES	04.66.26.62.29	<a href="mailto:gerard.delenne@orange.fr">gerard.delenne@orange.fr</a>
		Nuria MARNET	30120	MANDAGOUT	04 67 82 46 50	<a href="mailto:nuria.marnet@orange.fr">nuria.marnet@orange.fr</a>
	66/11	Philippe HUI	11190	RENNES le CHÂTEAU	04.68.74.38.66	<a href="mailto:hui.philippe@wanadoo.fr">hui.philippe@wanadoo.fr</a>
11	Lorraine 55/57/54/88	(voir H. GRESSIER)				
12	Midi-Pyrénées 31/46/12/82/32 81/09/65	André ROQUE	31500	TOULOUSE	05.62.16.26.54	<a href="mailto:androque@numericable.fr">androque@numericable.fr</a>
		François MONBEIG	64000	PAU	05.59.80.10.97	<a href="mailto:francois.monbeig@cegetel.net">francois.monbeig@cegetel.net</a>
13	Nord-Pas de calais 59/62	Francis DUMORTIER	59390	LYS LEZ LANNOY	03.20.45.17.67	<a href="mailto:francis.dumortier2@wanadoo.fr">francis.dumortier2@wanadoo.fr</a>
14	Normandie	Brigitte CLAUDE	50000	St LO	02.33.55.93.99	<a href="mailto:brigitteclaud@hotmai.fr">brigitteclaud@hotmai.fr</a>
15	Pays de la Loire 44/72/53/85 49	Marie-Claire BOURRIAUD	44330	ST PÈRE EN RETZ	02.40.21.78.21	<a href="mailto:maarie-claire.bourriaud@orange.fr">maarie-claire.bourriaud@orange.fr</a>
		Thérèse BOYER	49100	ANGERS	02.41.88.94.50	<a href="mailto:marieclaud.caillaud@sfr.fr">marieclaud.caillaud@sfr.fr</a> <i>qui transmettra</i>
16	Picardie 60/02/80	?				
17	Poitou Charente 79/86/16/17	Jean CAILLAUD	17000	LA ROCHELLE	05.46.44.66.40	<a href="mailto:jd.caillaud@aliceadsl.fr">jd.caillaud@aliceadsl.fr</a>
18	Prov.-Alpes-Côte d'Azur 04/05/84/13/06	Alain BOUYALA	04140	SEYNE	04.92.35.14.37	<a href="mailto:alain.bouyala@laposte.net">alain.bouyala@laposte.net</a>
19	Rhône -Alpes 01/69/38	Marcel CHOCHOIS	01000	BOURG en BRESSE	04.74.23.18.04	<a href="mailto:marcel.chochois@orange.fr">marcel.chochois@orange.fr</a>
		Jean DESFONDS	69130	ECULLY	04.78.33.61.70	<a href="mailto:jeandesfonds@wanadoo.fr">jeandesfonds@wanadoo.fr</a>
	Loire 42	Maurice FRAISSE	42000	ST ETIENNE	06.82.34.37.27	<a href="mailto:maurice.fraisse@orange.fr">maurice.fraisse@orange.fr</a>
	Savoie et Haute Savoie 73/74	Gabriel ROSSIER	74100	VILLE LA GRAND	04.50.37.26.72	<a href="mailto:gabyrossier@hotmail.fr">gabyrossier@hotmail.fr</a>
	Drôme Ardèche 07/26	Michelle ENTRESANGLE	26000	VALENCE		<a href="mailto:michelle.entresangle@wanadoo.fr">michelle.entresangle@wanadoo.fr</a>
20	Limousin 87/23/19	?				

## Sommaire

Éditorial ..... 1

• Correspondants locaux ..... 2

### Assemblée générale :

• Mot du comité d'organisation 3

• Préparation en régions ..... 3

• Rapport d'activité ..... 4

• Rapport financier ..... 6

• Convocation ..... 7

### AG pratique :

Comment s'y rendre ..... 8

Vos Démarches ..... 9

Frais d'AG, ..... 9

Renforcer le CA ..... 10

• Préparons l'AG ..... 11

### Adhésion, cotisation, don :

• Formulaire pour 2011 ..... 12

## Le Mot du Comité d'Organisation.

« Quand un Chrétien dort, Satan marche sur la pointe des pieds pour ne pas le réveiller. » Alors réveillons-nous et grimpons sur la montagne.

Annecy vous y attend

L'équipe savoyarde organisatrice, aidée par les spécialistes de la logistique de Bourgogne - Franche-Comté, a déjà chaussé les skis, préparé le terrain, car l'APRC est en train de vivre des moments essentiels pour sa survie.

Nous avons besoin du soutien de toutes et de tous (les ex- des diocèses, des congrégations, des communautés nouvelles) Nous faisons de notre mieux pour vous accueillir chacune et chacun et nous attendons aussi de nombreux pouvoirs.

Vous recevez en même temps que ce Bulletin, la fiche d'inscription à l'AG Merci de la renvoyer dans les meilleurs délais au secrétariat. Chaque inscrit comme présent à l'AG recevra un courrier personnel, fin février, qui confirmera son inscription et ses réservations d'hôtellerie.

Ce 12 janvier, notre équipe s'est retrouvée au TASS pour soutenir Linda...

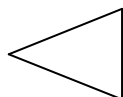
Relevons le défi et que 2012 soit, pour toutes et tous, une réussite.

Pour le Comité d'Organisation.  
Gabriel ROSSIER

## L'AG se Prépare dans les Régions

Des réunions de préparation sont programmées (*ci-dessous les dates dont nous avons connaissance*) :

- le 21 Janvier : RHONE -ALPES (01/69/38)
- le 26 Janvier : PAYS de LOIRE (44/72/53/85 et 49)
- le 1<sup>er</sup> Février : DROME ARDECHE (26 & 07)
- le 1<sup>er</sup> Février : LOIRE (42)
- le 9 Février : BRETAGNE (22/29/35/56)
- le 14 Février : BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (21/71 & 25/39/70/90)
- le 18 Février : NORD/ PAS de CALAIS (59&62)
- 



**A LA DEMANDE DE PLUSIEURS ADHERENTS CI-CONTRE  
LA LISTE DES CORRESPONDANTS LOCAUX**

### Dans ces réunions, nous comptons sur vous toutes et tous

- Pour proposer des candidats au CA, ainsi que des orientations à débattre à l'A.G.
- Pour organiser la solidarité entre adhérents pour la venue à Annecy de tous ceux qui le désirent et relancer l'appel au paiement de la cotisation.
- Pour que celles et ceux qui ne peuvent venir attribuent leur pouvoir à 1 participant(e) ou à son correspondant(e) local(e) (*cela facilitera grandement le travail du Secrétariat*)
- Pour envisager en région d'accueillir l'AG statutaire de 2012 qui aura lieu en 2013.

**RAPPEL:** merci aux secrétaires de faire parvenir rapidement à Bernard GRASSI le CR de ces réunions pour que nous puissions en faire la synthèse

## Rapport d'activité pour l'assemblée générale des 10 et 11 mars 2012

*Si l'APRC était une association de loisirs, il serait facile de rendre compte des activités écoulées, de leur réussite ou de leurs échecs et de définir en Assemblée Générale des projets sympas pour le plus grand bonheur de tous.*

*Notre action elle, n'a rien d'une partie de plaisir, nous avons finalement peu de moyens pour atteindre nos objectifs et l'accueil ou le minimum de compréhension que nous pourrions attendre de nos interlocuteurs est pour le moins des plus défavorable.*

*S'il existait des méthodes infaillibles pour obtenir une retraite convenable, non seulement l'APRC les aurait sans doute trouvées depuis 30 ans et plus qu'elle mène ce combat, mais les auraient trouvées également toutes les catégories professionnelles qui mènent un combat identique.*

*Alors, plutôt que de vous expliquer très longuement ce qui a pu être fait cette année, j'ai choisi de partager ce qui est en cours, la manière dont nous en sommes arrivés là, et de vous proposer ce qu'il convient de prévoir encore à court et moyen terme.*

Au moment où il m'est demandé d'écrire ces lignes, 3 grands chantiers nous préoccupent :

- Divers courriers et démarches sont en préparation pour permettre et donner tout son poids aux avantages potentiels que peut apporter la décision du Conseil d'Etat, par rapport à l'article 1.23 du Règlement Intérieur de la Cavimac qu'il a reconnu illégal.

- Nous attendons le délibéré de la Cassation du 12 décembre qui devrait être connu avant le 20 janvier.

- Les AMC diocésains réagissent avec force auprès de la CEF et des évêques de France, parce que l'USM2 a été mise sous condition de ressources.

Les deux premiers points nous amènent directement à la première orientation votée en 2011 lors de notre AG de Besançon :

**L'AG demande au CA de continuer à travailler à l'harmonisation de notre politique juridique ainsi que des argumentaires pour les actions en justice.**

En 2010, une action avait été menée devant le Conseil d'Etat par Jean Jacques DARTIES, AMC diocésain et spécialiste en Droit Administratif. Le résultat de cette démarche devait forcément avoir une incidence sur la conduite des procès, puisqu'il s'agissait de faire reconnaître illégal l'article 1.23 du règlement intérieur de la Cavimac. Par ailleurs, plusieurs de nos procès arrivaient en cassation en septembre 2011.

Nos juridiques ont suivi de très près, d'une part l'évolution des étapes du Conseil d'Etat avec le, et d'autre part le cheminement des dossiers de procédure avec le souci d'apporter des éléments communs de réflexion à l'Avocat-Conseil qui nous défend en cassation, Maître GATINEAU.

De quoi s'agissait-il ? **Eviter qu'un manque de coordination aboutisse à ce que la décision de la Cour de Cassation soit différente de celle du Conseil d'Etat, ce qui obligerait l'APRC et ses adhérents à saisir le tribunal des conflits pour arbitrer entre les deux juridictions judiciaires et administratives.**

En même temps une stratégie commune était proposée à tous les adhérents convoqués en audience : Effectuer une demande de « sursis à statuer » qui

**permettrait à toutes et tous de gagner du temps et de pouvoir insérer dans leurs argumentaires les conséquences des décisions et du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation.**

Le 5 octobre, la Cour de Cassation ordonnait un report et un regroupement de 6 dossiers au lieu des 4 retenus en juin. Ce report permettait à la Cassation d'avoir pour éclairage la décision du Conseil d'Etat qui devenait imminente. Celle-ci, connue le 16 novembre est favorable au requérant et ouvre de nouvelles possibilités pour un grand nombre d'AMC.

Le 14 décembre Gérard, Colette, Christina et Alain ont constaté à l'audience de la Cour de Cassation que le rapporteur et l'avocat général prenaient en compte cet arrêt et ses effets devant les 11 magistrats de la formation de jugement.

Nous connaissons les décisions de la Cour Vendredi 20 Janvier 2012 dans l'après-midi.

Les administratrices et administrateurs, sollicités par les juridiques, ont accepté cette méthode et plusieurs d'entre eux ont participé à deux rencontres qui eurent lieu en présence de Jean Jacques DARTIES :

- La première au cours de l'été permettait à toutes et tous de comprendre la démarche entreprise devant le Conseil d'Etat.

- La deuxième au début de Janvier, a permis de cerner et de coordonner les actions possibles - tant celles du requérant que celles de l'APRC - pour rendre efficaces les avantages potentiels de cette décision.

Pour l'APRC deux grands axes ont été décidés et sont en cours :

- En direction de tous les adhérents de l'APRC pour une enquête faisant état des trimestres non pris en compte par la Cavimac dans le calcul de leur retraite et qui pourraient devenir négociables du fait de la décision du Conseil d'Etat.

- En direction des Ministères d'une part et la Cavimac d'autre part dont le directeur devrait nous recevoir le 7 février. Demande de rencontre appuyée et argumentée par l'enquête faite auprès de nos adhérents

- Rencontre appuyée et argumentée par l'enquête faite auprès de nos adhérents

**1 – Devant la coalition de la CEF et de la COREFF qui maintiennent une opposition farouche à notre égard soit devant les tribunaux soit lors des rencontres, même si ces dernières se veulent souvent cordiales, il est indispensable de rassembler toutes nos compétences juridiques tant à l'intérieur de l'APRC, tant par le soutien de compétences extérieures. Il est demandé que l'assemblée générale donne son avis sur cette manière de faire.**

## **L'USM 2.**

L'APRC avait obtenu non sans mal que les évêques donnent une allocation complémentaire aux AMC diocésains dite USM2.

Nous souhaitons que cette allocation soit étendue aux AMC congréganistes.

Plusieurs rencontres avec la COREFF ou avec la CEF n'ont pas abouti et de plus l'USM2 vient d'être mise sous condition de ressources.

En 2011 nous disions : **L'AG demande au CA de défendre coûte que coûte l'USM2 et de continuer à se battre pour qu'elle soit étendue à tous et tous.**

**L'AG demande au CA d'exiger, avec force, que les instances ecclésiastiques assument leurs responsabilités en matière de compléments de retraite.**

Le CA du 23 novembre prenait une position ferme et le 6 décembre nous étions au siège de la CEF avec la commission négociation pour dire notre mécontentement et demander le retrait de cette réforme.

Nous nous sommes trouvés devant les Pères Delannoy et Grua qui n'avaient rien à nous dire sinon pour se retrancher derrière l'Assemblée de Lourdes et les arguments de Jean Michel Coulot, secrétaire général adjoint de la CEF, initiateur de cette réforme de l'USM2 et qui, on s'en souvient, était cosignataire avec le Père Achille Mestre (COREFF), de la note des évêques du printemps 2010.

A l'issue de cette rencontre quelque peu houleuse, nous leur avons laissé le manifeste de notre (op)position (ce texte a été diffusé dans le Bulletin 56 [NDLR]).

Le 28 décembre une douzaine d'adhérents se retrouvaient à Nantes pour l'envoi de 423 courriers aux AMC diocésains bénéficiaires de cette allocation.

Ces courriers préparés par la commission négociations ont donné une position globale à tenir :

- Donner à l'Union Saint Martin les renseignements qu'elle demande, pour avoir ainsi leur situation exacte.

- Envoyer le manifeste de l'APRC à Mgr Delannoy et à chaque évêque diocésain, avec possibilité de faire une lettre plus personnalisée.

Nous avons connaissance de nombreux courriers envoyés par les AMC : La mobilisation est quasi générale et souvent virulente à l'égard des évêques.

Une rencontre de la commission négociation à Rennes le 2 février prochain devrait faire le point et étudier d'autres pistes de réactions :

- Une mobilisation pour demander sur le plan local ou régional un rdv à l'évêque du lieu
- L'intervention des épouses des AMC,
- Des articles de presse en soutien à ces mobilisations.
- L'étude d'une éventuelle procédure judiciaire,

Il arrive parfois que l'on dise que cette mobilisation globale concernant l'USM2 est trop importante, soit que l'on pense que la cause est définitivement perdue, soit parce qu'elle ne concerne qu'une partie des AMC.

Eu égard au fait :

- Que la cause d'aucun AMC ne devrait être mise de côté,
- Que l'on n'est sûr de rien tant que l'on n'a pas tout essayé,
- Que notre action entraîne notre représentativité et notre visibilité,
- Que nous devons amener les Institutions à reconnaître enfin leur véritable responsabilité.

**2 – Il est proposé que l'Assemblée Générale se prononce sur les démarches en cours et les soutienne, et qu'elle donne son avis sur l'opportunité d'une nouvelle manifestation vers l'assemblée plénière des évêques soit au printemps soit à l'automne.**

## **DELEGUES AU CA DE LA Cavimac :**

Nous avons, ces jours-ci, à désigner les 3 délégués AMC au CA de la Cavimac.

La question se posait au printemps de savoir si nous aurions toujours 2 titulaires et 1 suppléant. Et l'AG de 2011 avait demandé au CA d'œuvrer à leur maintien (Orientation 4).

Nous avons abordé le sujet lors d'une rencontre de la commission négociation au Ministère avec M. Izard et le Père Potier président de la Cavimac. Nos délégués AMC de leur côté sont intervenus lors des CA de la Cavimac.

Nous gardons 2 titulaires et un suppléant, et nous aurons à les proposer au Ministère dès la fin du mois de Janvier.

Nous avons rencontré des difficultés lors du mandat précédent à la Cavimac du fait du désaccord entre nos deux représentants.

Le bureau préconise la création d'une commission Cavimac qui apportera soutien et réflexion à nos délégués :

- Pour l'étude des dossiers,
- L'étude des Ordres du jour, des positions à prendre, le rendu des CA.
- L'information en direction des AMC,
- Le suivi des parutions de la Cavimac
- Autres vigilances.

**3 - Il est proposé que l'Assemblée Générale se prononce sur le principe de cette commission, laissant le soin au Bureau du CA issu de l'AG 2012 d'en dessiner le contour définitif avec les 3 délégués qui auront été désignés, et les adhérents qui voudraient s'y inscrire.**

### **NOUS SOMMES INVITES A RACHETER LES TRIMESTRES QUI NOUS MANQUENT :**

Au cours de l'automne un article paru dans *La Croix* attire notre attention sur un paragraphe discret dans le projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale, appelé Art 51 : Il est proposé que les années de postulat -noviciat des religieux et religieuses ainsi que les années de grand séminaire des prêtres soient considérées comme des années de formation au même titre que dans les grandes Ecoles, et que de ce fait elles pourront être rachetées.

Deux raisons poussent alors nos juridiques à agir immédiatement :

- Les années concernées n'ont jamais permis d'obtenir des diplômes, les institutions concernées ayant rarement un agrément de l'Etat.

- Le principe de rachat est utopique quand on en connaît le coût (de l'ordre de 3000 € par trimestre).

De nombreux courriers ont été adressés en urgence aux parlementaires, et il est court d'écrire cela quand on sait le temps qu'il faut pour préciser les arguments, les confronter, demander des avis etc.

Malgré les interventions de parlementaires sensibles à nos arguments, l'article sera maintenu sous le n° 87 du texte de loi définitif.

Mais pour nous la question ne se pose pas de savoir qui devrait, le cas échéant, racheter les trimestres en question.

### **COMMISSION MEDIA ET COMMISSIONS.**

La 5<sup>e</sup> orientation demandait au CA de « **travailler à la mise en place d'une commission média en charge de la communication interne et externe** ».

Les personnes qui se sont engagées dans cette commission se sont rencontrées une première fois pour établir un cahier des charges. Un premier travail non négligeable a été fait par la mise à jour du dossier de presse.

Une invitation de journaliste à l'occasion du CA du 23 novembre pour sensibiliser sur la loi de Sécurité Sociale, n'a pas abouti. D'autres contacts ont été pris et permis l'envoi de documents complets en vue de l'élaboration de dossiers à paraître. A suivre !

Avec ces premiers pas de la commission média, nous avons là, avec le juridique et la commission négociation, le troisième outil indispensable pour atteindre nos objectifs, pour les faire connaître et pour les soutenir.

Ces commissions permettent un travail en profondeur des dossiers, mais elles poursuivent toutes et ensemble les mêmes buts : ceux qui sont les nôtres à l'APRC, à savoir obtenir gain de cause pour notre retraite, tant par le dialogue, par la voie judiciaire ou en faisant appel à l'opinion publique.

Ces commissions ont été voulues par les assemblées générales précédentes (cf. les orientations) et elles ne sont pas les seules. Mais leur impact tant dans l'association qu'à l'extérieur mérite aujourd'hui qu'elles soient confirmées dans leur fonctionnement :

**4 - Ainsi il est souhaitable que l'AG confirme l'existence de ces commissions, et qu'elle en approuve le fonctionnement suivant qui est déjà appliqué : Un membre du CA fait partie de ces commissions et toute décision impliquant l'APRC est proposée aux membres du bureau voire du CA avant d'être mise en application.**

*Chères adhérentes, chers adhérents,*

*Voilà donc les activités et les questions essentielles que je tenais à vous présenter. Il m'arrive souvent de dire qu'il y a plusieurs routes pour une même destination. Vous avez celles que nous avons prises cette année : Je veux croire qu'elles ne seront pas désavouées.*

*Votre avis cependant nous est indispensable, votre présence à l'AG est nécessaire et, si vous ne venez pas, le « bon pour pouvoir » que vous déléguerez est essentiel. En la matière l'AG 2010 fut un exemple qu'il faut poursuivre.*

*Personne ne peut se prévaloir de l'excellence, de la justesse de ses décisions. Ensemble nous cherchons, ensemble nous combattons.*

***Il vous faut maintenant donner votre avis et envoyer vos propositions d'orientations.***

Rennes le 16 janvier 2012

Bernard DECONCHE, président.

## **Note concernant le rapport financier (exercice 2011)**

*Les participants à l'AG trouveront le rapport financier (exercice 2011) et le budget prévisionnel pour 2012 dans leur dossier d'arrivée. Conformément à nos statuts et à notre pratique, ils seront présentés et soumis au vote de l'AG*

# Convocation à l'Assemblée générale des 10 & 11 mars 2012(Exercice 2011)

APRC/ siège social 1 rue du Dr. Yves Louvigné 35000 RENNES

le 15 janvier 2012

**Chère adhérente, cher adhérent,**

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale 2012 (exercice 2011) qui se déroulera :

**"Aux Balcons du Lac"**

**1487 Route de Cessenaz 74 320 SEVRIER**

Tél. 04 50 52 44 25

<<http://www.village-vacances.com/fr/les-balcons-du-lac-dannecy>>

(Plan d'accès et informations pratiques dans les pages suivantes de ce Bulletin)

**Dates : du samedi 10 mars à 13h30 au dimanche 11 mars à 12h30**

**Des ateliers** seront proposés le samedi matin de 9heures à midi (voir P° 11)

---

## ORDRE DU JOUR

### Le samedi 10 mars

**13h30 Accueil, formalités administratives.**

14h15 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

- |  |      |
|--|------|
| 1. Présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2011.                                  | Vote |
| 2. <b>Présentation du rapport financier (avec intervention du vérificateur aux comptes).</b> | Vote |
| 3. <b>Rapport moral du président.</b>  |      |
| 4. <b>Renouvellement du conseil d'administration, présentation des candidats.</b>            | Vote |

**16h30 à 17 heures Pause**

**17h à 19heures**

**17h-18h30 : CR des ateliers**

**Questions-réponses sur les sujets d'actualité (voir P° 11)**

**18h30 : Présentation des orientations qui seront débattues et votées le lendemain**

**19h Repas (tartiflette géante) suivi - de la soirée récréative.**

**Et de la réunion du nouveau conseil qui devra désigner son bureau.**

### Le dimanche 11 mars dès 9heures

- |   |      |
|---|------|
| 1. <b>Présentation du nouveau CA par le président</b>                         |      |
| 2. <b>Orientations ( de 9h30 à 11 heures )</b>                                | Vote |
| 3. <b>Présentation du Budget prévisionnel et Montant des cotisations 2012</b> | Vote |

**12h30 Fin de séance.**

**Le nouveau conseil d'administration se réunira à 14 heures.**

### Secrétariat pour l'AG. :

APRC/ Isabelle SAINTOT

2 Chemin de l'Ecluse

25160 LABERGEMENT Ste MARIE

Tél 03 63 50 90 83 [aprc.saintot@sfr.fr](mailto:aprc.saintot@sfr.fr)

---

*Pied de page laissé vide : Verso à découper*

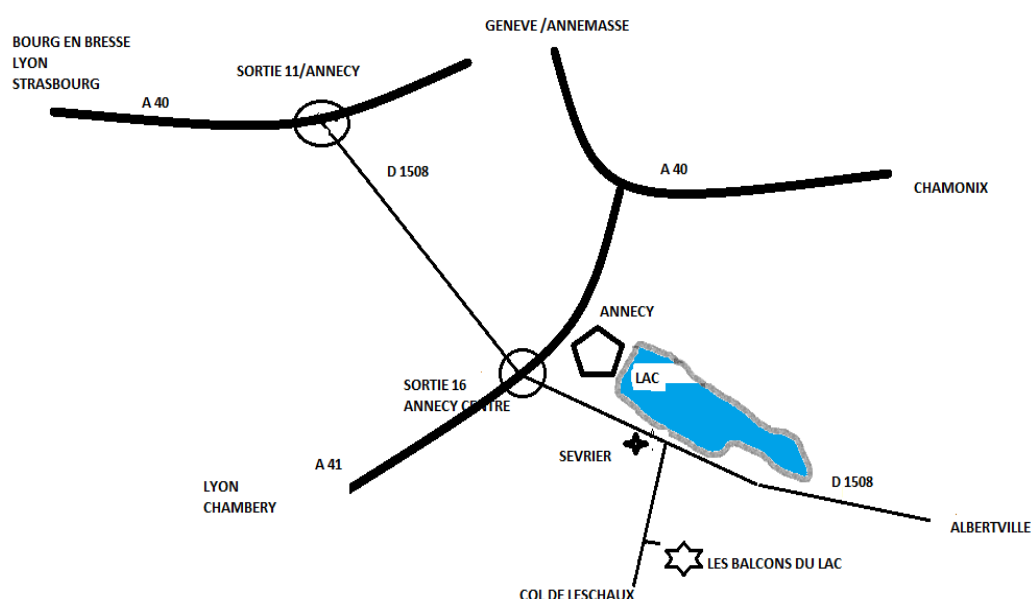
## L'A.G. Pratique : Comment accéder aux BALCONS DU LAC ?

**ADRESSE de l'AG: LES BALCONS DU LAC** 1487 Route de Cessenaz 74320 SEVRIER

Coordonnées GPS Latitude : 45.8389032- Longitude :6.1411134

### VOITURE :

1. Depuis ANNECY : A 41 sortie **Annecy centre (n°16)** en direction d'Albertville. Traverser le village de Sévrier D 1508. A Sévrier centre, après l'office de tourisme et la Poste tourner à droite au rond point direction le Col de Leschaux (D 912) Continuer sur 3 kms. Les Balcons du Lac se trouvent en contre-bas à gauche (bâtiment dans les tons roses et saumon)
2. Depuis ALBERTVILLE : suivre Ugine, Doussard, Duingt, St Jorioz. Au rond point de Sévrier, tourner à gauche, direction le Col des Leschaux(D912). Continuer sur 3 kms, Les Balcons du lac se trouvent en contre bas, à gauche (bâtiment dans les tons roses et saumon.
3. Depuis LYON-BOURG EN BRESSE-STRASBOURG (A40) sortie 11 ANNECY puis direction Albertville par la D 1508 A Sévrier centre, après l'office de tourisme et la Poste tourner à droite au rond point direction le Col de Leschaux (D 912) Continuer sur 3 kms. Les Balcons du Lac se trouvent en contre-bas à gauche (bâtiment dans les tons roses et saumon.



**AVION :** Aéroport Meythet 15Kms - Aéroport Genève 45 kms -Aéroport Lyon /Satolas 135kms

### TRAIN : TGV-TER-AUTOCAR (gare d'ANNECY)

- Prendre un bus « CROLARD » ou « LIHSA » à la gare routière Nord (derrière la gare SNCF d'Annecy ) ligne 51-52, en direction d'Albertville ou St Jorioz. Descendre à l'arrêt « Mairie »de Sévrier .
- Une navette vous attendra à cet arrêt. Responsable **Jean-Louis Dumas : 06 78 38 56 28**

Donnez-nous l'heure de votre arrivée en remplissant le tableau ci-dessous et **en le renvoyant au responsable local de l'AG.**

Gaby ROSSIER, 3 Impasse du Môle 74100 VILLE LA GRAND **04 50 3726 72**

[gabyrossier@hotmail.fr](mailto:gabyrossier@hotmail.fr)

Une personne munie d'une pancarte APRC vous attendra dans le hall de la gare.

Jour	Heure	N° train/Vol	Venant de	Tél. port.	Nom



## L'A.G. des 10-11mars 2012: vos démarches

### Secrétariat de l'A.G.

APRC / Isabelle SAINTOT 2 Chemin de l'Ecluse 25160 LABERGEMENT Ste MARIE  
Tél. : 03 63 50 90 83 Mél : [aprc.saintot@sfr.fr](mailto:aprc.saintot@sfr.fr)

### Que devez vous y renvoyer ?

**1° - Votre cotisation 2011** (si elle n'est pas réglée). Indispensable pour pouvoir participer à l'AG portant sur l'exercice 2011 et pour donner un pouvoir si vous ne pouvez être présent.

**2° - Votre bulletin de participation (ou fiche d'inscription) : Avant le 15 février**

Le règlement intérieur de l'AG autorise les inscriptions 15 jours avant l'AG (soit le 25 février)

Toutefois pour des raisons pratiques **il est demandé aux adhérents désirant être hébergés de s'inscrire avant le 15 février.**

Toujours pour les mêmes raisons (réservation des salles), il est demandé aux participants qui souhaitent participer aux ateliers du samedi matin de s'inscrire également pour le **15 février.**

**3° - Votre "Bon pour pouvoir" pour les différents votes. Avant le 25 février** (délai légal: 15j avant la date de l'AG.)

- 1 - Bien noter que : **un pouvoir non nominatif restera non nominatif !**

Qu'il ne sera pas distribué aux copains de la secrétaire qui le reçoit !

- 2 - **Pour se faire représenter, désigner un mandataire parmi les adhérents qui seront présents.** (donc en parler dans les réunions régionales d'avant -AG) afin de renseigner correctement votre bon pour pouvoir avant de le faire parvenir dans les délais.

- Si vous n'en connaissez pas, **consultez votre correspondant local** (liste P°2 de ce Bulletin)  
à défaut : **le secrétariat de l'AG** :(coordonnées ci-dessus)

**Après cette date** (25 février) votre envoi de pouvoir ne pourra plus être pris en compte.

### Hébergement

La formule des forfaits impose que le séjour soit **continu**. Toute dérogation (repas à l'extérieur entre copains, etc..) sera facturée comme consommée et ne donnera lieu à **aucun remboursement**.

Le centre d'accueil fournit **le linge de toilette**

En chambre double, merci de préciser **avec qui** vous souhaitez partager la chambre.

**Le jour d'arrivée**, les chambres seront disponibles à partir de **17heures**.

**Le jour du départ**, les chambres doivent être libérées à **9heures**.

Il est interdit d'apporter de l'alcool dans les parties communes de la résidence.

Aucun animal n'est admis dans la résidence.

---

**Rappel:** C'est au responsable local de l'organisation de l'AG que vous faites parvenir votre horaire d'arrivée à la gare d'Annecy. (Voir coupon P°8 de ce Bulletin.)

---

**Qui se propose  
Pour organiser la prochaine AG  
en 2013 (exercice 2012) ?**

## L'A.G. des 10-11mars 2012: Renforcement du Conseil d'Administration

### Appel à candidatures:

Nous renouvelons ici l'appel qui avait été lancé par le bulletin 56 de décembre 2011 pour que le CA soit renforcé. En effet, à la fin de cet exercice 2012 (c'est-à-dire à l'AG 2013 !), **5** administrateurs (trices) arriveront au terme de leur mandat. L'avenir de l'APRC se prépare aujourd'hui et nous avons besoin de vous membres de l'Association.

Pas besoin de faire un dessin, il en va de sa survie. N'attendez pas d'avoir des compétences spéciales.

"L'administrateur (trice) idéal(e) : c'est un "sage", qui suit et comprend (au moins petit à petit) l'ensemble des dossiers, qui donne son avis dans le conseil, qui accepte des missions en fonction de ses compétences, qui les mène à bien et qui en rend compte. Il a une volonté de travailler dans la confiance avec les autres membres du conseil. Il est appelé à se déplacer 5 à 6 fois au cours de l'année (à Paris ou en province).

Il doit - aujourd'hui- maîtriser la messagerie électronique et l'informatique (quitte à prendre quelques cours qui n'ont rien de très savant), et qui garde en préoccupation première le bien de l'association et l'avancée de notre objectif statutaire." ( Bulletin N°50 page 6)

**Il met surtout au service de l'association son enthousiasme et sa motivation.**

### La situation actuelle au CA :

Il comprend **14** membres. (La représentation statutaire est fixée à 15/1000).

François MONBEIG ANDRIEU : ne poursuit pas son mandat;

Thérèse GIQUEL : finit son 1<sup>er</sup> mandat. Est candidate à un 2<sup>nd</sup> mandat;

Jean-Marc STEIGER : s'interroge sur la poursuite de son mandat.

Les **11** autres membres poursuivant normalement leur mandat sont (par ordre alphabétique):

Michel BARBUT, Marie-Claude CAILLAUD, Eliane CARIO, Michel CREZE, Bernard DECONCHE, Francis DUMORTIER, Bernard GRASSI, Henri GRESSIER, Marcel MARGUET, Christiane PAURD, Isabelle SAINTOT.

Votre candidature au CA doit être envoyée avant le 25 février (délai statutaire) .

Au Siège de l'Association

**APRC 1 Rue du Dr Yves Louvigné 35000 RENNES**

Tél.: 02 23 46 29 32 Mél :bernard153@free.fr

Elle doit être accompagnée d'une lettre de motivation. Votre lettre sera jointe au dossier qui sera remis aux adhérents présents à l'AG. Toutefois, comme prévu par le règlement intérieur toute candidature parvenue avant le 25 février sera recevable.

### **Frais d'assemblée générale.**

Le CA a souhaité encourager la présence à notre AG de tous ceux qui animent localement l'APRC et contribuent à développer son action. Il a donc décidé de favoriser par des remboursements de frais, la présence à Annecy de tous **les correspondants locaux et référents juridiques**. En voici les modalités pratiques :

**Les frais de trajet** seront remboursés à tous les correspondants locaux et référents juridiques, sur justificatifs, avec **plafonnement au coût le moins élevé des transports en commun** (prendre son billet suffisamment à l'avance et utiliser au mieux les cartes de réduction, "senior", " escapades" ou autres ...

**L'usage en vigueur** depuis la fondation demeure : tous les adhérents pour qui la présence à l'AG représente une dépense trop lourde au regard de leur budget peuvent faire appel à la solidarité de l'Association

**Aussi, l'APRC compte sur un important effort de solidarité de la part :**

- de ceux qui ne viennent pas à; l'AG
- de ceux qui n'auront que de petits frais de déplacement;
- de ceux qui sont un peu plus "à l'aise" ;
- dans les régions, le groupe local peut organiser les frais de celles et ceux qui les représenteront.

N.B. Ceux qui pourront faire **des dons** pour cette AG recevront **un reçu fiscal**

## Dans les régions, préparons l'AG

La réussite de l'assemblée générale est l'affaire de tous, même si vous ne pouvez pas venir à Annecy, vous pouvez participer :

- En mandatant un adhérent qui sera présent (si possible de votre groupe local)
- En proposant une ou des orientations pour nourrir l'action à venir
- En animant le débat prévu samedi après-midi, en posant des questions
- En partageant éventuellement les frais de cette AG soit localement pour soulager vos représentants soit en faisant un don à l'association.

### **Samedi 10 après-midi (17 h00/18 h 30)**

Cette année nous vous proposons un échange sous forme de questions/réponses.

Pour alimenter ce débat, nous vous demandons de formuler vos questions individuellement ou en groupe et de les adresser par courrier postal ou par mail au secrétariat de l'AG (voir page 9). Il y aura également près du bureau d'accueil une « Boîte à questions » où vous pourrez glisser vos demandes à votre arrivée (jusqu'à 13 h 30).

Les questions seront regroupées par thèmes et transmises aux personnes compétentes.

Il n'y a pas de sujet tabou :

- Fonctionnement de notre association : le CA, le bulletin, correspondant local, etc.
- Questions dans tous les domaines : juridique, communication interne à l'association.
- Etc.

### **Les Ateliers : Samedi 10 matin (9 h 00/12 h 00)**

En fonction de la demande, il est prévu d'organiser des ateliers, n'hésitez pas à proposer des thèmes.

D'ores et déjà, nous vous proposons :

- **Femmes de l'APRC.** Leur engagement dans l'Association, ce qu'elles en attendent. les problèmes des "épouses" des ex-diocésains; quelles actions individuelles et collectives engager en réponse aux évêques sur l'attribution de l'USM2 sous condition de ressources du foyer fiscal.

- **A quelles aides un AMC a-t-il droit ?** Les aides sociales des différentes caisses de retraite, l'USM2, Les aides des fonds sociaux (aménagement du logement, études des enfants, investissement urgent et indispensable, les associations d'aide aux plus démunis, etc.

- **Atelier possible : la communication dans l'Association.** Divulguer de l'information au sein de l'association, quoi? pourquoi? comment? Réflexions autour du site et du bulletin. Qu'en attendons-nous?

- Etc.

### **L'inscription dans les commissions**

*(un bon moyen de participer activement au fonctionnement de notre association)*

Vous trouverez dans votre dossier d'arrivée une "Fiche d'inscription" aux différentes commissions. Elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'Association et la mise en œuvre des orientations de l'AG.

Rappel des domaines où chacun(e) peut trouver celui dans lequel il peut apporter quelque chose :

- La communication (bulletin, site, médias...).
- Les négociations avec les autorités administratives, politiques et religieuses.
- Les relations avec les Régions : liens avec les correspondants locaux.
- Le Pôle juridique: le suivi des actions juridiques en cours, procès, lois, Cavimac. ...
- Les Communautés nouvelles et les problèmes spécifiques de leurs anciens membres.
- Les relations externes : type APSECC, MIVILUDES, etc.

**"A BIENTOT A ANNECY - "Aux Balcons du Lac" de SEVRIER !!!"**

## APRC – ADHÉSION / COTISATION 2012 / DON

**La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais. Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.**

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

**Le montant de la cotisation est indicatif.**

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

**APRC / Henri GRESSIER**

**34 RUE DES PAQUIS**

**08000 CHARLEVILLE MEZIERES**

*Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----*

Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif :

- |                         |  |             |
|-------------------------|--|-------------|
| <b>1. Adhérents</b>     | • <b>Cotisation ordinaire</b> (selon barème proposé par la dernière AG) : .....                    | <b>40 €</b> |
|                         | • <b>Cotisation minorée</b> : 2 <sup>ème</sup> adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | <b>24 €</b> |
|                         | • <b>Cotisation hors barème</b> : .....  | <b>€</b>    |
|                         | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.  |             |
|                         | • <b>Don</b> (toujours bienvenu) : .....   | <b>€</b>    |
| <b>2. Sympathisants</b> | • <b>Don</b> (selon possibilités et volonté de soutien) : .....                                    | <b>€</b>    |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom .....

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit .....

Rue .....

Code postal et commune .....

Adresse courriel .....

### Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

*Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !*

*Pour tous :* Année de naissance .....

*Pour les AMC :* Nombre de trimestres à la Cavimac ... :

*Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?*

Diocèse ou Congrégation .....

*N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.*

**Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : [www.aprc.asso.fr](http://www.aprc.asso.fr)**

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :